

Date de la convocation

29 juin 2020

Date d'affichage

29 juin 2020

L'an **deux mil vingt**, le vendredi **trois juillet**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 29 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick **GRÉGORI**, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}Patrick **GRÉGORI**, maire,

Laurence **LEPROUST**, André **BESNIER**, Françoise **NION**, Guy **VOLLET**, Sophie **CHARTRAIN** adjoints, Philippe **RAGOT**, Brigitte **LAURENT**, Elisabeth **CHARTIER**, Joël **VOISIN**, Patrick **COLELLA**, Stanislas **LEPIC**, Billy **PASQUIER**, Laura **BUAILLON** (à partir de 20 heures 45), Frédéric **NAUDON** et Agnès **JANDOT**.

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Absentes ayant donné procuration : M^{mes} Maryse **CHALOIS** (pouvoir à M^{me} Françoise **NION**) et Sophie **GOHON** (pouvoir à M^{me} Laurence **LEPROUST**).

Absente : M^{me} Christine **JUY**.

M^{me} Brigitte **LAURENT** a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE HUIS CLOS -

Sur proposition du Maire en raison de l'état d'urgence sanitaire et compte-tenu des locaux, le Conseil décide qu'il se réunit à huis clos.

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 02

Le Conseil **approuve le compte rendu** de la réunion du 12 juin 2020 et les membres présents signent le registre des délibérations.

VOTE DES TAUX-

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil décide de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2019 qui sont fixés comme suit :

	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	12,95 %	159 803 €
Taxe foncière (non bâti)	29,98 %	125 796 €
Total		285 599 €

Le taux de la taxe d'habitation n'est pas soumis au vote car il est gelé au taux de 2019 (pour mémoire 16.48 %) mais la Commune percevra tout de même le produit qui est estimé à **261 043 €**.

Pour : 17

Contre :

Abstentions

DEMANDE DE REGULARISATION DE M^{me} FLORA DELILLE-

M^{me} Flora **DELILLE**, propriétaire de l'habitation située 1 impasse Saint Nicolas, sollicite la commune afin de pouvoir acquérir la parcelle où est implanté son garage car elle souhaite vendre sa propriété et a trouvé un acquéreur.

Toutefois, la vente est bloquée car ce garage n'apparaît pas sur le cadastre car il a été construit il y a plusieurs décennies sur un terrain appartenant à la commune.

Le Conseil décide :

- de vendre la parcelle susvisée à M^{me} **DELILLE** au prix de 10 € le m², étant précisé que tous les frais consécutifs à cette affaire (document d'arpentage, acte notarié etc...) seront à la charge exclusive de M^{me} **DELILLE**, la commune ne devant en supporter aucun,
- de donner tous pouvoirs au maire ou à défaut, à l'un de ses adjoints, pour signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 17

Contre :

Abstentions

DEMANDE DE REGULARISATION DE M^r et M^{me} MICHEL TISON-

M^r et M^{me} Michel TISON, propriétaire de l'habitation située 6 rue du Chêne, sollicite la commune afin de pouvoir acquérir un petit morceau de terrain appartenant à la commune afin d'améliorer l'accès à leur parcelle.

Le Conseil décide :

- de vendre la parcelle susvisée à M^r et M^{me} TISON au prix de 10 € le m², étant précisé que tous les frais consécutifs à cette affaire (document d'arpentage, acte notarié etc...) seront à la charge exclusive de M^r et M^{me} TISON, la commune ne devant en supporter aucun,
- de donner tous pouvoirs au maire ou à défaut, à l'un de ses adjoints, pour signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 18

Contre :

Abstentions

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET ASSAINISSEMENT -

Conformément à la délibération n° 2019-04-02/01 relative à l'autorisation de programme- crédits de paiement / budget assainissement (diagnostic complet de la station d'épuration et du réseau d'assainissement), le Conseil décide de l'actualiser ainsi qu'il suit, étant précisé qu'une notification de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 41 087 € a été reçue :

Article	Libellé	Montant de l'AP	CP 2020	CP 2021
2031	Etude réseau / STEP	87 000 €	43 500 €	43 500 €
2762	TVA	17 400 €	8 700 €	8 700 €
TOTAL		104 400 €	52 200 €	52 400 €

Pour : 18

Contre :

Abstentions

QUESTIONS DIVERSES -

- Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.